Image not found or type unknown

Placement en pouponnière

Par **Izazou2691**, le **05/01/2022** à **15:11**

Bonjour

Mon petit, alors âgé de un mois et une semaine, à fait un arrêt cardiaque au domicile de ses parents alors qu'il était dans son transat. Mon fils était en train de préparer son biberon et c'est en arrivant pour lui donner à boire qu'il a très vite remarqué qu'il ne respirait plus, alors qu'il était en pleine forme 3 minutes avant.

Il a sauvé son file en lui prodiguant les secours appropriés.

Évidemment, pompier, samu. Mis en coma artificiel, puis après tous les examens faits sur le petit, les médecins n'ont pas trouvé la cause de ce malaise. Aucune trace trace de coup après scanner du squelette, rien...

Ils mettent en doute la véracité des propos des parents. Enfant placé en pouponnière sur ordre du procureur pour "enfants secoué". Que faire, besoin de conseils svp.

Par **youris**, le **05/01/2022** à **18:52**

bonjour,

le meilleur conseil que je puisse vous donner, c'est de vous faire aider par un avocat spécialisé en droit de la famille.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés